

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 17 (2018)

Autorisation de voirie - Services Techniques de la Ville Elagage de branchages - Route en direction de La Blotière entre Châtillon sur Loire et St Firmin sur Loire

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande présentée par les services d'Orange concernant l'inaccessibilité des installations téléphoniques pour les interventions de maintenance et d'extension,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux d'élagage de branchages sis, route en direction de la Blotière, après Les Lombards,

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison des frottements des branchages sur le réseau téléphonique occasionnant un mauvais fonctionnement de celui-ci et l'impossibilité d'accéder au réseau par les services de maintenance, les Services Techniques de la Ville sont autorisés à effectuer des travaux d'élagage de branchages sis en direction de La Blotière, en passant devant la route menant aux Lombards, et ce à compter du Lundi 2 Février 2018.

ARTICLE II : En fonction des besoins, les Services Techniques peuvent être amenés à réguler la circulation manuellement.

ARTICLE III : La signalisation est mise en place par les agents des Services Techniques de la Ville.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- La Société Orange
- Les Services Techniques de la Ville
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 5 Février 2018

Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu

de sa publication le : 5/02/2018

ou de sa notification le :

Le Maire,

E. RAT

